Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20260128-2026_05-DE

République française

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal de Locoal-Mendon du 28 Janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Locoal-Mendon (Morbihan) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil sous la présidence Madame Karine BELLEC, Maire.

Présents : Mme Karine BELLEC, M. Gilles LE BARON, M. Sébastien JOLLIVET, M. Lionel HERVE, Mme Hermeline LE LOUPP, Mme Florence MAHEVAS, M. Gildas GUILLAS, Mme Guénaëlle GUILLO, Mme BERNARD Bénédicte, Mme BOUEDO Séverine, M. Patrice ESNAULT, Mme Anne-Catherine LE LIBOUX, M. David LE SOMMER, Mme Magali PRONO, M. Nicolas DEBÉTHUNE, Mme Corinne KERVADEC, Mme Anne-Laure LE PORT, Mme Murielle RIEUX.

Date de convocation

16/01/2026

Excusés : Mme Isabelle QUER (procuration à M. Gilles LE BARON), M. Laurent HUMPRY (procuration à M. Patrice ESNAULT), M. Rémi KERGOZIEN (procuration à M. David LE SOMMER), M. Jean-Maurice MAJOU (procuration à Mme Corinne KERVADEC).

Absent : Mme Lydie JOYEUX.

Nombre de conseillers en exercice : 23 **présents** : 18 **Procuration** : 4 **Votants** : 22

Délibération n°2026-05	Affectation du résultat 2025 – Budget Commune

En reprenant toutes les recettes encaissées et les dépenses émises, le compte financier unique de l'année 2025 laisse apparaître pour chaque section, le résultat de l'exercice considéré. Quel qu'il soit, il doit impérativement être inscrit lors de la préparation du budget primitif (BP) de l'année 2026.

Le résultat constaté à la clôture de l'exercice 2025 :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montant
1	Résultat budgétaire de l'exercice 2025	830 610.45 €
2	Résultat antérieur reporté	50 000,00 €
3 = 1+2	**Capacité d'autofinancement (excédent fonctionnement 2025)**	**880 610.45 €**

	SECTION D'INVESTISSEMENT	Montant
4	Résultat budgétaire de l'exercice 2025	-3 031.31 €
5	Résultat antérieur reporté	-174 041.60 €
6 = 4+5	Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne **D 001** ou R 001 **du budget 2025**)	**-177 072.91 €**

Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 12 Janvier 2026,

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 056-215601196-20260128-2026_05-DE

APRÈS EN AVOIR DELIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

- **D'AFFECTER** les résultats 2025 au budget primitif 2026 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		Montant
7=1	au financement de l'investissement 2025 (titre de recette à émettre à l'**article 1068 du budget 2025**)	830 610.45
8=2	en report à nouveau en fonctionnement (à reporter à la ligne D 002 ou **R 002 du budget 2025**)	50 000,00
9=7+8	TOTAL	880 610.45

AFFECTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT		Montant
10	Solde d'exécution de la section d'investissement (à reporter à la ligne **D 001** ou R 001 **du budget 2025**)	-177 072.91
11 = 10	TOTAL	-177 072.91

Le Secrétaire de séance,

Patrice ESNAULT

Le Maire,

Karine BELLEC

MAIRIE DE LOCOAL-MENDON
56550 (Morbihan)

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contours de la Motte – CS 44 416 – 35044 Rennes Cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication / notification.